

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024
DÉLIBÉRATION N°2024-026

MISES A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	19	25	20/06/2024	20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, **Maire**.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, **Adjoint** au Maire ;

Ainsi que : Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Laure COMTE-BERGER, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Gaëlle RICHARD, , Anthony SUBER, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Isabelle DUCRY	qui donne pouvoir à	Laure COMTE-BERGER
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Clotilde COUDENNE
Jean Louis TARTEVET
Michel PERRAND
Maryse TORT

Secrétaire de séance :

Julien LETOFFE

Madame Patricia NICOLAS, expose au Conseil Municipal qu'afin de mettre en cohérence le tableau des effectifs avec les besoins des services, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes à effet au 1^{er} septembre 2024 :

- Suppression de 2 emplois d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 31h30 hebdomadaires,
- Création de 2 emplois d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non

complet à raison de 28h00 hebdomadaires,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Social Territorial, en date du 18 juin 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les modifications des emplois permanents tels qu'énoncé ci-dessus

INSCRIT les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget en cours.

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le Maire,

Jean BERARD



Le secrétaire de séance,

Julien LETOFFE

RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2024-026	Mises à jour du tableau des effectifs	Pour :	25	Unanimité
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication